



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 37 43 02 11
Télécopie : 05 37 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 19/02/2021
Date d'affichage de la convocation : 19/02/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 25/02/2021

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le **26 FEV 2021** SLO
ID : 033-213301435-20210225-2021_019-DE

Délibération n° 2021 - 19

Mardi 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf février deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU- Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne JEANDONNET

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'ECOLE CONTRACTUALISÉE**

Vu le projet d'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet,

Vu la demande de travaux supplémentaires concernant la rénovation énergétique de l'aile l'ouest du groupe scolaire à la Maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2021-011 portant Avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe scolaire Gustave Eiffel,

Vu l'estimatif de la Maîtrise d'œuvre en phase Projet et les devis de prestation,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le projet de restructuration d'Extension du groupe scolaire est à ce jour en phase de conception avec la Maîtrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2020. Ce dernier découle de l'ouverture effective sur la rentrée 2020-2021 d'une 13^{ème} classe au sein de l'équipement suite au passage des classes à 24 en GS, CP et CE1, mais également du dédoublement des classes réalisé par l'équipe enseignante. Si à ce jour, il n'est pas prévu d'ouverture de classe en septembre prochain, il convient d'aménager le groupe scolaire afin de l'adapter aux besoins de « l'Ecole Républicaine ». La réalisation de ce projet

prend également en compte, l'aspect économie d'énergie, par l'installation de matériaux et de système permettant des gains d'énergie immédiats et sur le long terme.

Cette extension consiste à reprendre sur le préau actuel, les fondations de ce dernier, pour pouvoir construire 3 unités pédagogiques en R+1. Le préau actuel connaîtra des modifications pour s'adapter à cette extension. La 13^{ème} classe de primaire située actuellement dans un bâtiment temporaire dans la cours maternelle pourra sur la rentrée scolaire prochaine intégrer cette extension. Les deux autres classes seront équipées en informatique pour pouvoir permettre le dédoublement des classes dans le futur.

Il convient de contractualiser avec le Département de la Gironde sur un vrai programme d'école pour l'aménagement de cette extension et l'informatisation des locaux, dans la cadre de la restructuration du pôle éducatif. En complément, il faudra prendre en compte le coefficient de solidarité attribué à la commune pour calculer le montant de cette dernière (0,95 à ce jour).

Le montant estimatif de l'opération en phase projet est de 496 743,40€ HT pour les travaux.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
496 743,40€ Extension du groupe scolaire	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2021	35,00%	173 860,19€
	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.S.I.L. 2021 – Plan de relance	25,00%	124 185,85€
	Subvention d'investissement Programme d'école contractualisée CONSEIL DEPARTEMENTAL	9,50%	47 500,00€
	Appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires (sur réseaux informatiques VDI uniquement)	0,20%	1467,20€
	Sous – Total Extension du Groupe scolaire	69,70%	347 013,24€
	Autofinancement Communal	30,30%	149 730,16€
	Total	100,00%	496 743,40€

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL INFORMATISATION DE 2 CLASSES Coût total : 5 575,02€ HT		
Subvention d'investissement Programme d'école contractualisée CONSEIL DEPARTEMENTAL	40,00%	2 230,01€
Appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires	40,00%	2 230,01€
Sous – Total	80,00%	4 460,02€
Autofinancement Communal	20,00%	1 115,00€
Total	100,00%	5 575,02€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour la réalisation de 4 unités pédagogiques,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour l'informatisation de 2 classes,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE